



IDEES & DEBATS

LE POINT DE VUE

de Laurent Berger

Repenser notre fiscalité, par-delà les croyances

Les réformes fiscales du début du quinquennat ont accru la concentration des richesses. C'est ce que révèlent les travaux du Comité d'évaluation de la fiscalité du capital, rendus publics ce 14 octobre.

Avec la suppression de l'ISF (remplacé par l'impôt sur la fortune immobilière) et l'instauration d'une taxation forfaitaire du capital (la « flat tax »), le taux d'imposition moyen du revenu des très riches a plongé, alors qu'il restait constant pour le reste de la population. Le montant des dividendes distribués a augmenté de 60 % en deux ans, soit 9 milliards d'euros supplémentaires. Résultat : 310 foyers ont perçu 1,2 milliard d'euros de dividendes supplémentaires en 2018 et 2019 par rapport à 2017.

Le revenu médian avant impôt des 1 % les plus riches a progressé de 7 % entre 2017 et 2019 (dernières données disponibles). Dans le même temps, le revenu médian de l'ensemble de la population a progressé de 3 % seulement - il a régressé de 17 % pour les 10 % de foyers les plus modestes !

Autre conséquence de cette politique, non moins dommageable pour notre pays, la fragilisation des entreprises. L'effet conjugué de la « flat tax » et de la suppression de l'ISF a en effet incité les

dirigeants qui étaient assujettis à l'ISF à davantage se rémunérer en dividendes et à accroître leur richesse, au détriment des capitaux propres des entreprises. Concrètement, la « flat tax » favorise les actionnaires au détriment de la pérennité des activités des entreprises.

Les profits des entreprises doivent financer leur modernisation numérique et écologique.

Au global, le rapport du Comité d'évaluation de la fiscalité du capital confirme que la théorie du ruissellement ne fonctionne pas. Il y a donc urgence à repenser notre fiscalité, par-delà les croyances. Pour la CFDT, les conclusions de ce rapport sont l'occasion de réaffirmer qu'il est non seulement possible, mais aussi indispensable et urgent de réformer l'impôt, en conjuguant efficacité économique, justice sociale et transition écologique.

Plus d'efficacité économique, c'est soumettre tous les revenus, y compris

financiers, à l'impôt sur le revenu. La fiscalité des revenus du capital doit être alignée sur celle des revenus du travail. Il faut donc supprimer la « flat tax », dont le Comité d'évaluation démontre qu'elle n'a eu aucun effet sur les salaires, l'emploi et l'investissement. Au contraire, les profits des entreprises doivent financer leur modernisation numérique et écologique, afin d'assurer la pérennité des activités et des emplois.

Plus de justice sociale, c'est améliorer la progressivité du barème et mettre davantage à contribution les plus gros patrimoines. Instaurer une plus forte taxation des gros patrimoines ne nuit ni à l'attractivité ni à l'investissement, qui obéissent à d'autres ressorts. En revanche, cela réduit les inégalités et augmente les capacités de l'Etat à investir dans les leviers de croissance futurs - alors que les besoins pour la transition écologique sont considérables.

Allier efficacité économique et justice sociale au service de la transition écologique juste est un enjeu éminemment démocratique. La fiscalité doit y contribuer. Il est urgent de la mettre au cœur du débat public.

Laurent Berger est secrétaire général de la CFDT.

